



## Fédération des Pyrénées-Orientales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

**Affaire suivie par :**

S. DELMAS / O. BAUDIER

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales  
24 QUAI SADI CARNOT  
66951 PERPIGNAN CEDEX

**Objet :** Gestion des débits des cours d'eau

Millas, le 6 avril 2023

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous entretenir d'un sujet particulièrement délicat en ce moment, la gestion des eaux de surface.

La difficulté de ce sujet réside dans une idée qui se traduit de manière très factuelle. Je vous propose de l'illustrer. Dans un cours d'eau, tous les usages de l'eau et les milieux aquatiques sont liés.

En termes de qualité des eaux, l'exemple de la dilution nécessaire des rejets de station d'épuration m'apparaît très important. Si l'on ne laisse pas suffisamment d'eau dans les cours d'eau au droit des rejets des stations d'épuration, on provoque une pollution.

C'est contre intuitif mais l'effort d'épuration de ces stations est dimensionné par rapport à un débit de dilution. En cas de débit plus faible, les polluants se retrouvent plus concentrés dans le milieu naturel. Plus ce débit est faible, plus l'impact du rejet sera important. Algues vertes puis cyanobactéries se développent lors de ces situations. Cet environnement peut devenir toxique, le Tech est déjà dans ce cas-là à chaque période estivale.

Il est donc vital pour l'environnement, le cadre de vie de nos concitoyens, de maintenir autant que possible ces débits dans les cours d'eau. Tout est lié.

Par exemple, dans le pire des scénarios, si aucune limite n'est donnée aux prélèvements, la Têt ne diluerait plus les effluents des stations d'épuration dont notamment celle de Perpignan. La qualité des eaux de la Têt, s'en retrouverait dégradée de façon très importante. A noter que proche de la mer, la Têt reçoit aussi les eaux des stations de Ste Marie et de Canet. Son embouchure est environnée de stations balnéaires réputées pour leur « Pavillon Bleu », témoignant de la bonne qualité de ses eaux de baignade. On pourrait craindre le pire pour la qualité de ces eaux, l'accueil des estivants sur notre belle côte catalane s'en retrouverait fortement impactée. Par conséquent, l'activité des professionnels du tourisme également... Tout est lié.

Cette qualité des eaux peut être altérée bien avant d'arriver à Perpignan si l'on ne laisse pas assez d'eau dans la Têt. D'autres stations d'épurations ont des rejets bien présents entre le barrage de Vinça et Perpignan, pour n'en citer que quelques-unes, j'évoquerai celle d'Ille-sur-Têt, de Millas, Saint Féliu d'Avall, etc... Le cadre de vie des riverains perpignans pourrait s'en retrouver fortement dégradé.

L'eau potable, enjeu prioritaire et vital, ne doit pas être sacrifiée. La majorité de la plaine du Roussillon est alimentée en eau potable par la ressource profonde dite Pliocène, elle-même alimentée par les nappes quaternaires, elles même alimentées par les cours d'eau dont la Têt. Ainsi, conserver un débit minimum biologique dans les cours d'eau permet de ne pas rompre ce lien d'approvisionnement en eau potable. Tout est lié.

Et je ne vous ai pas encore parlé de poissons qui eux, en bout de chaîne alimentaire dans les écosystèmes aquatiques, privés d'oxygène, seront directement impactés. Leur mort en masse aggraverait le problème sanitaire évoqué, il l'amplifierait.

Ce phénomène serait également amplifié en amont de Perpignan par le mauvais état physique de la Têt. Comme vous le savez, notre plus grand fleuve côtier coule sur l'argile. Ce n'est absolument pas naturel. Le fond de son lit s'érode et s'enfonce progressivement depuis la construction de la Route Nationale qui nous permet d'aller rapidement de Perpignan à Bouleternère. Au-delà des désordres que ce phénomène provoque sur ses aménagements (ponts, digues, seuils...), la rivière a perdu deux services qu'elle rendait à tous : l'auto-épuration, c'est-à-dire, sa capacité à absorber et digérer des intrants organiques, et le maintien de l'eau dans les sols avoisinant qu'elle draine aujourd'hui. Tout est lié.

Un autre sujet inquiétant, l'état de la forêt alluviale, ce boisement qui se développe aux abords et à la périphérie des cours d'eau. Cette végétation est particulière, elle est adaptée à un environnement humide. Si on l'assèche, elle meurt. Que se passera-t-il si les arbres meurent en masse aux abords des rivières lors de la prochaine crue ? Tiendront-ils les berges, les sols ? Le risque d'embâcle, et donc d'inondation de ne sera-t-il pas augmenté ? Les fondations des ouvrages d'art résisteront elles ? Notre climat est fait d'excès... Tout est lié.

Depuis fort longtemps, les gens qui étudient les cours d'eau le savent. C'est pourquoi leur gestion est confiée aux Syndicats de Bassin-Versant qui ont su s'entourer des compétences nécessaires. C'est à cette échelle que des actions coordonnées ont du sens. A la condition que leurs dirigeants aient compris l'argumentaire développé à travers la présente lettre.

Notez Monsieur le Préfet que je vous ai peu parlé de poissons.

La gestion des eaux se doit d'être équilibrée et durable selon la Loi sur L'eau.

La pluviométrie est la plus faible jamais enregistrée à Perpignan depuis plus d'une année. Que signifie durable dans une situation de sécheresse aussi intense que celle que nous traversons ?

Il s'agit de « sauver » les usages et leur environnement, tout est lié.

Il va falloir que vous organisiez le partage de cette faible ressource.

Je vous parle enfin des poissons et de leur environnement pour conclure.

Dans les milieux aquatiques en bon ou en très bon état, l'assec de quelques centaines de mètres de cours d'eau à l'écoulement habituellement pérenne tue la faune et la flore qui les peuplent, puis mets plusieurs années pour se reconstituer. Je me permets d'insister sur le fait qu'initialement, ces milieux étaient en bon voire en très bon état. Du point de vue fonctionnel, cela signifie que les animaux aquatiques puissent librement circuler pour recoloniser lentement mais sûrement les portions asséchées après le retour de l'eau. Cela signifie aussi qu'il reste des zones de refuges pour ces peuplements.

Cela signifie aussi que dans ces zones, le cours d'eau dispose de fonds variés capables de les accueillir le temps de passer la crise. Cela signifie aussi que la qualité des eaux qui reste n'est pas dangereuse pour leur survie. Tout est lié.

Dans les milieux naturels très abîmés, la donne n'est pas la même. Les espèces les plus fragiles se sont déjà raréfiées. Le risque est de les voir disparaître. La capacité de résilience de ces milieux naturels a été endommagée...

Non Monsieur le Préfet, assécher les rivières n'est pas une solution.

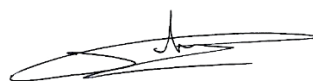
Oui, Monsieur le Préfet, on peut temporairement déroger à des débits réservés raisonnable pour partager l'eau avec les usages qui souffrent de sa raréfaction. Mais tout est lié, il faut le garder à l'esprit.

Comme vous avez pu le dire, il va falloir du dialogue et travailler sur une compréhension mutuelle des enjeux de chacun pour passer cette crise et vous aurez la lourde tâche d'arbitrer, de prioriser. Mais les 11 000 pêcheurs que j'ai l'honneur de représenter comptent sur vous pour le faire en conscience avec la plus grande justesse.

Monsieur le Préfet, toujours ouvert au dialogue, à de réelles concertations, vous pouvez compter sur la Fédération qui sera présente, en conscience elle aussi, de la gravité de la situation, sans effet de manche, et solidaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

**Le Président**



**Sébastien DELMAS**

**Copies :** Dossier sécheresse  
chrono